

Réunion du Conseil Municipal de la commune de

Vierville sur mer en date du jeudi 4 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 4 mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Vierville sur mer est réuni dans la salle des fêtes communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Monsieur Antoine de Bellaigue.

Etaient présents : M. de BELLAIGUE Antoine, M. GIOT Jean, M. GOSSELIN François, Mme GUILBERT Isabelle, M. HARDEL Sébastien, M. HEDONT Thierry, M. LARONCHE Daniel, Mme PAMPALONE Marie-Françoise, Mme THIEBOT Coralie, Mme WAUGH Laurence formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme THIEBOT Coralie

Absent excusé : M. BOUGAULT Rémi a donné procuration à M. de BELLAIGUE Antoine.

1- Avenant au contrat de location du presbytère :

Le contrat de location signé le 1^{er} octobre 2000 entre la commune et M et Mme Marie Patrick est incomplet. En effet, nous devons compléter les conditions particulières comme suit :

« Il est rappelé que la provision sur charges est révisable chaque année en fonction des dépenses réelles. Le loyer sera automatiquement révisé **le 1^{er} octobre**, de chaque année pour tenir compte de la variation de la moyenne des 4 derniers indices trimestriels du coût de la construction publiés par l'INSEE ; moyen des 4 indices de base **du 1^{er} trimestre**. »

Cette modification est validée par les membres du conseil et cette délibération prend effet immédiatement.

2- Prix des concessions du cimetière :

Lors du conseil municipal du 15 septembre 2016, le prix des concessions avait été fixé à 200 euros.

Nous proposons de revoir ce prix, et de passer le prix de la concession funéraire à 250 euros, quel que soit le type de monument.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette nouvelle tarification.

3- Suite de la proposition de GROUPAMA pour l'assurance des agents :

Il est rappelé aux membres du conseil que les agents des collectivités locales, qu'ils soient affiliés à la CNRACL ou à l'IRCANTEC bénéficient d'un régime de Sécurité Sociale assuré en partie par

l'employeur. Ce régime permet un maintien des salaires lors de maladie ordinaire, de longue durée ou accident du travail.

Nous avons 2 agents affiliés à l'Ircantec qui travaillent moins de 28 heures par semaine. En cas de période de maladie leurs salaires seraient payés à 100% par l'employeur car aucune assurance n'a été souscrite à ce jour.

GROUPAMA nous propose une assurance complémentaire permettant le remboursement des salaires à l'employeur à 100% après une franchise de 10 jours lors de maladie ordinaire (hors charges patronales). Aucune franchise journalière pour maternité, longue maladie ou accident du travail.

Montant de la souscription : 1,02% de la masse salariale soit : 205,94€ par an. Ce contrat sera souscrit pour une durée minimale de 5 ans.

Nous avons également, 3 agents CNRACL qui travaillent plus de 28 heures par semaine, qui sont affiliés à l'assurance parcours de soins actuellement souscrite auprès de la CNP, au taux de 6,45%, dans le cadre des arrêts de travail pour maladie et accident du travail. Le salaire est payé par l'employeur et remboursé à 90% par la CNP (hors charges patronales).

GROUPAMA fait une proposition d'assurance complémentaire au taux de 5,87% de la masse salariale, qui donnera une prise en charge à 100% des salaires (hors charges patronales). Une franchise de 10 jours sera appliquée lors d'une maladie ordinaire. Aucune franchise journalière pour maternité, longue maladie ou accident du travail. La proposition est faite avec des conditions identiques à celle actuellement applicable avec le contrat de la CNP.

Montant de la souscription : 5.87% de la masse salariale soit : 3 008,97 € par an, versus 3 306,30€ par an avec la CNP. Ce contrat sera souscrit pour une durée minimale de 5 ans.

En complément de ces souscriptions un bonus de 5% est prévu sur les contrats VILLASUR, souscrits par notre commune, soit une réduction de : $2\,922,34\text{€} \times 5\% = 146\text{€}$

Après avoir échangé, le conseil valide à l'unanimité, la souscription au plus tôt du contrat GROUPAMA pour les 2 agents IRCANTEC.

Le conseil valide également à l'unanimité, la souscription du contrat GROUPAMA pour les 3 agents CNRACL avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2022, et valide la dénonciation du contrat souscrit auprès de la CNP (cette dénonciation devra être effective au 31 décembre 2021).

4- Subventions 2021 :

Comme chaque année le conseil doit statuer sur les subventions qui seront accordées.

Toutes les demandes de subventions reçues sont examinées.

Il est proposé une reconduction des montants avec quelques modifications suivant le nombre d'habitants inscrits dans les associations domiciliées hors commune (suivant les demandes reçues par courrier).

Pour les associations dont le siège est situé sur notre commune, le montant est reconduit.

Un complément de subvention est accordé à l'ADMR qui est très présente sur notre commune, pour accompagner nos habitants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide du versement des subventions pour un total de 3 000 euros, réparties de la manière suivante :

	<i>Vote 2020</i>	<i>Proposition 2021</i>
ADMR	150	200
Amicale des anciens combattants	120	120
Association Charles de Bellaigue	120	120
Association des scléroses en plaques	30	30
Association les anciens élèves de Vierville	120	120
La croix d'or Bayeux	30	30
Croix Rouge française	30	30
Association Judo club Trévières	40	0
Association Omaha Beach Bedford	120	120
Association les Amis de la Plage	250	250
Loisirs éducatifs viervillais	120	120
Hand ball le Molay Littry	0	0
Amicale Anciens Combattants Bayeux (UMC)	120	120
La prévention routière	30	30
Les Resto du Cœur	150	150
Union sportive de Trévières	60	60
Trévières danse	100	60
Association passerelles	120	120
Chambre des métiers	0	0
Enfants Do	50	0
Eolia	300	300
Les Fleurs de la Résistance	60	60
Ligue contre le cancer	30	30
Association des paralysés de France	30	30
Maisons des associations	0	0
Sol fa marais do	80	40
MFR Balleroy	50	50
Association Dame Blanche	30	30
SNSM	45 +300 vedette	50
Téléthon	50	0
CCAS voyage enfant	200	200
Réserve subvention	365	530

5-Intersection Rue de la Chasse au frêne et de la RD 30 :

Suite à un accident intervenu en décembre dernier sur cette intersection, nous avons interrogé l'Agence Routière Départementale du Calvados sur les solutions permettant de sécuriser cette intersection.

Nous avons proposé la mise en place d'un miroir mais cette intersection étant hors agglomération, la réglementation nous l'interdit strictement.

Suite à un échange sur place, il est proposé l'abaissement du mur à 80 cm, avec l'accord du propriétaire. Mais cette proposition n'est pas retenue car nous ne souhaitons pas engager de travaux coûteux.

La dernière solution étant de remplacer le cédez le passage par un stop et de déplacer de quelques centimètres la balise blanche et rouge située sur la RD 30.

Cette solution semble convenir à tous. Le conseil valide à l'unanimité cette décision.

6- Droit de place Madame Rogue :

Le conseil municipal doit donner son avis sur le montant du droit de place pour Mme Rogue « Friterie de bord de mer » pour l'année 2021.

Il est rappelé que le montant inclus l'accès à l'eau et à l'électricité de la commune qui sont mis à sa disposition.

Le conseil propose de reconduire le montant de ce droit de place à 2 000 € comme en 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant du droit de place pour l'année 2021.

7- Changement de siège social du syndicat d'eau :

Suite aux élections municipales, les membres du syndicat d'eau nouvellement élus souhaitent que le siège social du syndicat actuellement à la mairie de Vierville sur mer, soit transféré à la mairie de Saint Laurent sur mer.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le transfert du siège social à la mairie de Saint Laurent sur mer.

Dans le cadre de ce transfert, les archives du syndicat d'eau ont fait également l'objet d'un déménagement entre les deux mairies.

8- Pierres en lumières mai 2021 :

Pierres en Lumières est un festival, organisé par le département du Calvados, qui permet la promotion du patrimoine local sous un éclairage original.

Notre commune souhaite participer à cette édition 2021, en proposant un circuit pédestre qui passerait du château à l'église, au manoir de Than, et finirait au manoir du Vaumicel.

Dans ce projet, nous sommes accompagnés par les services de l'intercom Isigny-Omaha, qui proposent d'assurer la sonorisation, un complément d'éclairage et peut-être l'intervention de l'école de musique du Molay-Littry.

Deux dates possibles, ont été retenues à ce jour, soit le 15 mai, soit le 4 septembre 2021.

Dès que ce projet sera plus avancé, nous reviendrons vers vous.

9- Pandémie et vaccination :

Comme annoncé aux habitants de plus de 75 ans dans un courrier du 29 janvier dernier, en collaboration avec la commune de Trévières, nous avons réussi à faire venir une équipe mobile, composée de pompiers volontaires et d'un médecin pour vacciner les personnes de plus de 75 ans, qui le souhaitent.

Ces personnes recevront une première injection, ce samedi 6 mars à la salle des fêtes de Trévières et seront convoqués pour une seconde injection, 28 jours plus tard.

Isabelle Guilbert a pris à cœur cette mission et a été chargée de faire le lien entre tous les habitants ayant répondu favorablement à cette proposition.

23 habitants de plus de 75 ans seront accueillis à la salle des fêtes de Trévières par les pompiers et secouristes mais également par 4 membres du conseil municipal.

Pour la deuxième injection, une seconde équipe de 4 membres de conseil sera présente auprès des habitants.

10- Orientations budgétaires :

Nous vous présenterons le budget 2021 lors d'une prochaine réunion de conseil municipal. Pour information, nous vous donnons ci-après quelques orientations :

Investissements :

- Balustrades du monument de la Garde Nationale : Nous devons changer les balustrades mais suite au premier devis reçu qui est de l'ordre de 53 000 euros, nous avons étudié la possibilité de mettre uniquement des balustrades neuves devant le monument et de conserver les anciennes afin de les restaurer (peinture...) pour les placer en bas face à la mer.
D'autres devis devront être demandés.
Cet investissement devra faire l'objet de demandes de subvention auprès de la Région, de Comité du Débarquement, de la Garde Nationale et le l'Onac...
Le temps de faire ces démarches, cet investissement ne sera certainement lancé qu'en 2022.

- Travaux d'amélioration de l'ancienne mairie : afin de pouvoir mettre en location à l'année le logement situé à l'étage de la mairie, nous devons effectuer des travaux dans ce local. Nous devons prévoir refaire l'isolation, l'installation électrique et également d'installer un compteur électrique individuel.
Des devis sont en cours de réalisation.
Cet investissement devra également faire l'objet de demandes de subvention auprès du Département...
Ce projet ne sera réalisable que si l'Intercom Isigny-Omaha valide l'accueil des sauveteurs dans le gîte communal situé dans notre commune, au-dessus du centre de loisirs, pendant la période estivale.

- Changement du lave-vaisselle de la salle des fêtes : Ce lave-vaisselle est devenu obsolète et nous avons demandé 2 devis. Celui de notre fournisseur qui assure la maintenance est le mieux placé pour un total HT de 2 600 €.
- Le glas de l'église ne fonctionne plus et une intervention doit être effectuée par une entreprise spécialisée. Le devis demandé s'élève à 1 580 € HT.
- Les travaux de réfection du narthex de l'église sont également envisagés. Pour mémoire, ces travaux seront subventionnés par l'association de l'Eglise de Saint André. Restera à charge pour la commune la TVA.
- Travaux de réfection de la voirie : nous avons fait établir des devis pour la réfection du bitume sur 3 sites de la commune.
 - o Boulevard de Cauvigny : de l'esplanade devant le poste des sauveteurs jusqu'à quelques mètres avant la plage d'or, sur le trottoir côté mer ;
 - o Rue du Mont Olive : sur les trottoirs situés dans cette rue ;
 - o Rue du lavoir : trottoir à droite en descendant vers le lavoir
- Acquisition d'un Karcher : le matériel dont dispose la commune n'est pas assez puissant pour l'utilisation que nous en faisons et il serait nécessaire de passer à un modèle professionnel. Un devis a été fait pour 1 200 € TTC.
- Aménagement du centre bourg : c'est un des projets majeurs de la mandature 2020/ 2026 qui nous tient à cœur. En concertation avec le CAUE, nous espérons pouvoir réfléchir à ce projet dans les mois qui viennent et ainsi planifier cet investissement sur 2 à 3 exercices.
- Estacade : il faudrait prévoir le changement des rambardes en bois exotique. Des devis devront être demandés.
- Sécurité Incendie : Nous n'avons pas prévu de travaux en 2021. Nous envisagerons certainement la réalisation d'une citerne en 2022 pour le boulevard de Cauvigny. A noter, que 2 de nos 4 citernes ne sont pas autoalimentées et suite à l'évolution des normes, nous serons certainement obligés de faire des travaux sur ces 2 citernes.

Fonctionnements :

- Pneus : un changement de pneus est à prévoir sur le tracteur, pour un montant estimé à 1200 € TTC.
- Signalisation : nous avons commandé des panneaux pour le stop de la Chasse au frêne, pour l'esplanade (sol glissant et interdiction de plonger) et pour les travaux mobiles réalisés par nos employés (panneaux de chantier sur pied), prix estimé 600 € TTC.
- Bouées : nous devons changer régulièrement les bouées de délimitation pour la zone de baignade : prix du devis 527 € TTC.

11- Tour de table des différentes commissions :

Plan de sauvegarde communale : les membres de la commission ont effectué la mise à jour annuelle du plan, afin de s'assurer que toutes les informations étaient à jour.

Impôt direct : la commission s'est réunie pour la première fois de ce mandat sur convocation de l'administration fiscale.

Communication : Le bulletin municipal a été diffusé aux habitants en début d'année 2021. Après chaque conseil municipal, il est prévu de mettre en ligne le procès-verbal du conseil. Une mise à jour sera nécessaire sur le site, car aucune publication n'a été faite en 2020. Nous décidons de conserver l'année en cours et l'année n-1 sur le site.

Budget : la commission se réunira le 8 mars prochain à la mairie à 18 heures.

12- Affaires diverses :

Signalisation des commerces : A l'initiative de M Brissard, il sera proposé aux commerçants de Vierville de mettre en place une signalisation commune.

La commune les accompagne dans ce projet pour la logistique mais chaque commerçant devra prendre en charge le coût de cette signalisation.

Nouveaux horaires pour Julie : Nous vous informons, que pour des raisons personnelles, Julie, notre secrétaire a souhaité modifier ses horaires de travail, avec notre accord.

Elle sera présente le lundi de 9 h à 13 h, le mardi de 12h à 16h30, le jeudi de 9h à 13h et de 13h30 à 16h et le vendredi de 9h à 13h. Cette modification d'horaire est effective à compter du 1^{er} Avril 2020

Pour la délibération suivante, Monsieur le Maire demande à M. Sébastien Hardel de quitter la table du conseil, afin qu'il ne prenne pas part au vote. En effet, M. Sébastien Hardel est directement concerné par le prochain sujet.

M. Sébastien Hardel reste présent dans la salle de conseil, en qualité d'habitant de la commune, mais restera silencieux.

13- Contentieux urbanisme :

Monsieur et Madame Sébastien Hardel ont saisi le Tribunal Administratif de Caen aux fins d'annuler l'arrêté d'opposition à déclaration préalable de travaux pour leur habitation, **boulevard de Cauvigny**.

Nous proposons de confier ce dossier à la SCP d'Avocats Ferretti Hurel Leplatois qui assurera la défense de notre commune devant le Tribunal Administratif de Caen.

A l'unanimité, les membres du conseil valident la désignation de la SCP d'Avocats Ferretti Hurel Leplatois, autorisent Monsieur le Maire, Antoine de Bellaigue à signer la convention d'honoraires et

à transmettre tous documents utiles dans le cadre de ce dossier. Cette convention fixe les honoraires à 1 920 euros TTC.

Notre commune possède un contrat de protection juridique souscrit auprès de la compagnie d'assurances Groupama et bénéficie dans ce cadre d'une prise en charge des honoraires d'avocat. Dans le cadre de ce dossier, Monsieur le Maire, Antoine de Bellaigue est autorisé à transmettre les éléments nécessaires à la compagnie d'assurances Groupama.

Plus aucun membre du conseil municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 19 heures 30.